



Infos mariage bigame

Par **becky971**, le **01/01/2020** à **21:23**

Bonjour,

Nous sommes en couple de 3, donc 2 femmes et un homme. Je suis brésilienne, ma compagne chinoise et notre compagnon franco-suisse.

Qu'est-ce qui sait comment ça se passe ? Peut'il en épouser une en France et une en Suisse. Nous nous aimons fort mais pas toujours facile avec les papiers. Moi, j'ai la carte de séjour 10 ans mais notre compagne chinoise a plus de mal de quitter la Chine donc ça nous permettrait à tous de voyager ensemble et avoir des papiers européen.

Merci d avance.

Par **amajuris**, le **02/01/2020** à **09:18**

bonjour,

un couple de trois personnes n'est pas un couple mais un trio

l'article 147 du code civil français indique:

On ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier.

si votre compagnon français se marie 2 fois, le second mariage sera nul.

quand un français se marie, il doit prouver être célibataire (en fournissant un certificat de capacité à mariage).

le mariage est prévu pour fonder une mariage et non pour faire obtenir un titre de séjour au conjoint étranger, c'est un délit.

salutations

Par **Tisuisse**, le **02/01/2020** à **11:03**

Bonjour [BECKY971](#),

Vous pouvez toujours tenter mais préparez-vous à devoir retourner dans votre pays, votre titre de séjour risquerait bien d'être annulé et accompagné d'une OQTF;